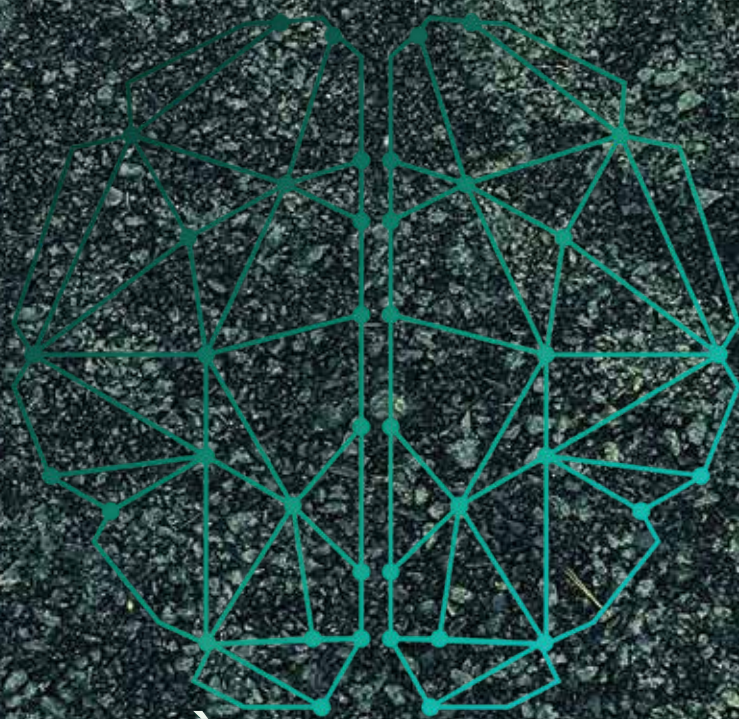




PROTÈGE TON CERVEAU
CHOISIS LA BONNE VOIE



LE PROGRAMME DE DÉJUDICIARISATION POUR LES JEUNES RELATIF AU CANNABIS



est conçu pour offrir aux jeunes (de 12 à 18 ans) une expérience numérique en ligne qui les sensibilise aux risques associés à la consommation de cannabis à leur stade de développement. Il informe également les jeunes afin de renforcer leur connaissance des lois de l'Ontario sur le cannabis tout en favorisant chez eux la confiance et la conscience de soi afin de les amener à évaluer les effets de la consommation de cannabis en vue de faire des choix positifs.

AIGUILLAGE

Le personnel d'exécution de la loi, les poursuivants et les tribunaux peuvent aiguiller les jeunes (de 12 à 18 ans) ayant contrevenu à l'article 10 de la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis* vers le Programme de déjudiciarisation pour les jeunes relatif au cannabis. Pour ce faire, il suffit de soumettre un formulaire d'aiguillage dûment rempli à Springboard Services.

RENSEIGNEMENTS



springboard
ENGAGER, INSPIRER, RÉUSSIR



Sans frais : 1 833 615-0788



saveurbrain@springboardservices.ca



<http://www.springboardservices.ca>



647 436-7741